

Charte des membres du CERF

Lors de la cotisation

En réglant ma cotisation au CERF, j'adhère aux principes suivants :

- Je soutiens le principe d'une école solidaire et internationale de la radiologie et imagerie française
- Je soutiens l'enseignement assuré par le Collège sur la radiologie et imagerie médicale pour les internes de la spécialité, les médecins étrangers inscrits dans la spécialité ou à tous les radiologues souhaitant améliorer leurs connaissances
- Je soutiens la recherche en radiologie et imagerie médicale
- Je respecte le travail des membres du Collège et du bureau du Collège
- Je respecte l'organisation, le fonctionnement, les statuts et le règlement intérieur du Collège
- Je m'engage à compléter et tenir à jour toutes les informations personnelles de ma fiche membre
- Je m'engage à ne pas tenir de propos diffamatoires sur le Collège
- Je respecte les principes éthiques et les engagements du Collège pour l'amélioration continue de la qualité des soins radiologiques apportés aux patients
- Je m'engage à ne pas diffuser en PPT, en PDF ou autres supports papiers ou informatiques les cours du CERF à des non membres
- Je m'engage à citer les sources du Collège si utilisation d'information provenant du site ou d'autres supports du Collège